

SAUVEZ DES VIES
**RESTEZ
CHEZ VOUS**



INFORMATIONS SPECIALES

06 novembre 2020

LE COVID-19, Il n'est possible de s'en protéger qu'en respectant les règles de distanciation physique et les gestes barrières. C'est pourquoi, sur les directives du Gouvernement, la Commune de Chepy met en place des consignes opérationnelles et des mesures de protection associées afin de toujours maintenir et assurer, dans les meilleures conditions, la continuité du service public local.

AINSI,

LES PERMANENCES DE MAIRIE

Les permanences de Mairie sont maintenues les mardis de 18h à 19h et les vendredis de 17h à 18h **uniquement sur rendez-vous.**

Les rendez-vous doivent être pris auprès du secrétariat de mairie soit par mail, téléphone ou courrier. Ces entrevues, afin de respecter les consignes sanitaires, seront limitées à 15 mn par personne (maximum 2 personnes de la même famille en simultané).

Afin de respecter les gestes barrières, l'entrée des permanences se fera sur le côté de la Mairie (entrée salle d'honneur) et la sortie sur le devant (un affichage signalétique sera mis en place).

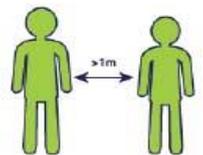
Pour entrer dans la salle de la permanence, vous devrez impérativement effectuer un nettoyage des mains au gel hydroalcoolique et porter un masque.

Un masque jetable et du gel hydroalcoolique seront mis à votre disposition dans les locaux, par contre ***vous devez vous munir de votre propre stylo.***

L'accueil téléphonique et la communication par mail sont donc privilégiés pour toute demande quand un accueil en face à face n'est pas primordial ou impératif.

La dématérialisation des documents est privilégiée. Dans le cas où cela ne serait pas possible, les documents papiers seront à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie.

En dehors des horaires des permanences et des rendez-vous, les bureaux de la Mairie sont fermés au public.





La posture Vigipirate « hiver 2020-printemps 2021 » est active à partir du 26 octobre 2020 et maintiendra l'ensemble du territoire national au niveau : « Sécurité renforcée – risque attentat ».

Le niveau Urgence attentat correspond au niveau le plus élevé du plan Vigipirate, il permet une vigilance accrue et une protection maximum en cas de menace imminente d'un acte terroriste ou à la suite immédiate d'un attentat.

Chacun a un rôle à jouer dans la prévention d'un passage à l'acte violent. En signalant un comportement dangereux, vous pouvez éviter qu'un acte criminel soit commis. En cas de doute, appelez les forces de sécurité intérieure au 17, 112 ou 114 (pour les personnes ayant des difficultés à entendre et à parler).

ORDURES MENAGERES ET OUVERTURES DES DECHETERIES

Les sacs jaunes continueront d'être distribués à votre domicile par les services de la Mairie. N'hésitez pas à nous contacter.

Durant le confinement, la collecte des sacs jaunes et des ordures ménagères est maintenue. Les déchèteries du SYMSEM restent ouvertes au public aux horaires habituels et bien évidemment des consignes sanitaires sont à appliquer. Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site <https://www.symsem.fr/>

INFORMATIONS GENERALES

Pour calculer la distance à ne pas dépasser et éviter une amende de 135€, vous pouvez consulter ce site : <https://carte-sortie-confinement.fr/>

et télécharger votre autorisation de déplacement sur : www.interieur.gouv.fr/

L'ensemble des informations sur la situation sanitaire est disponible à l'adresse suivante : www.gouvernement.fr/info-coronavirus ou en appelant le 0 800 130 000 (appel gratuit, 24/24h).

Pensez à consulter le site de Chepy ; toutes les informations utiles dont nous disposons y sont publiées régulièrement : <http://www.chepy51.fr>

ROUSSINET Jérôme , Maire	06.19.87.13.04
MENISSIER Martine , 1ère Adjointe	06.63.53.90.94
VILLE Gérard , 2ème Adjoint	06.87.12.18.73